

## Loi CO2 : 10 points clés

- Fin des chauffages à mazout et à gaz en 2023 pour les nouvelles constructions. Il sera aussi de plus en plus difficile d'en installer pour remplacement un chauffage existant (normes très restrictives).
- Augmentation de la taxe CO2 sur le mazout et autres combustibles : actuellement 96 francs / tonne CO2, maximum relevé de 120 à 210 francs
- Poursuite des subventions pour les rénovations énergétiques
- Renforcement des normes d'émission des véhicules neufs et ajout de normes d'émissions pour les véhicules lourds  
Même si les mesures des transports ne fonctionnent pas pour l'instant
- Aides pour les installations de recharges de véhicules électriques dans les immeubles.
- Taxe billet d'avion, allant de 30 à 120 francs  
Et indication de la quantité de CO2 sur l'offre de billet
- Aide aux trains de nuit : 30 millions de francs / an
- Redistribution des produits des taxes à la population par des rabais sur l'assurance maladie, et aux entreprises par des rabais sur l'AVS
- Une première mention (très timide) des risques financiers liés aux investissements fossiles : rapport public par la BNS et la FINMA
- Au vu des chiffres 2019, les mesures actuelles ne suffisent pas. Il est important de pouvoir continuer à resserrer les objectifs et à augmenter les coûts du carbone.